



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-04 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Avis public est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, que le règlement numéro **2025-04 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL** sera adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du **8 SEPTEMBRE 2025**.

L'avis de motion du règlement a préalablement été donné lors de la séance du conseil du **04 AOÛT 2025**.

Le règlement prévoit une augmentation de la rémunération du maire et des conseillers tel que :

MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES			
RÉNUMÉRATION			
		2025	2026
SALAIRE ANNUEL DU MAIRE	5 817,60 \$	7 480,27 \$	
ALLOCATION ANNUEL DU MAIRE	2 908,80 \$	3 740,14 \$	
Total	8 726,40 \$	11 220,41 \$	
SALAIRE ANNUEL CONSEILLER	1 939,20 \$	2 493,42 \$	
ALLOCATION ANNUEL DU CONSEILLER	969,60 \$	1 246,71 \$	
Total	2 908,80 \$	3 740,14 \$	

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 20, rue du Couvent, Baie-des-Sables, durant les heures normales d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité à l'adresse : municipalite.baiedessables.ca

Donné à Baie-des-Sables, ce 13 AOÛT 2025.

Alain Thibault
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Baie-des-Sables

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Alain Thibault, greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, certifie, conformément à l'article 453 du Code municipal du Québec, avoir publié le présent avis public en date du **13 AOÛT 2025**, en affichant une copie à l'endroit habituel pour la publication des avis de la municipalité.

À Baie-des-Sables, ce 13 AOÛT 2025.

Alain Thibault
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Baie-des-Sables